

L'Habitat Durable: une mise en oeuvre du développement durable

Depuis la déclaration de Rio en 1992, jusqu'au Grenelle de l'environnement en 2010, en passant par la charte de l'environnement et la charte des écoQuartiers, le développement durable constitue, autour des trois piliers que sont l'environnement, l'économie et la dimension sociale, la clef de voute de nombreux changements de normes et de comportements. Son application en terme d'habitat et de construction se traduit sous forme d'éco-construction, qui prend en compte les matériaux de fabrication (et l'énergie grise¹ nécessaire afférente), comme la présence d'équipement d'énergies renouvelables.

Pour répondre à ces préoccupations environnementales, il importe d'opérer des changements dans l'habitat jusqu'à en faire un habitat durable.

On analysera dans un premier temps cette démarche en regardant à la genèse, les outils mis en oeuvre autour de l'habitat afin de l'améliorer. Ceux-ci prennent des formes diverses et disparates, avec cependant un but commun : inciter à des comportements plus responsables. Ainsi, il existe par exemple des aides financières qui fonctionnent notamment sous forme de crédit d'impôt selon les efforts mis en oeuvre par les particuliers pour réduire leur consommation énergétique ou produire eux-même de l'énergie. A posteriori, force est de constater que ces aides amènent des modifications profondes dans la perception de l'habitat, avec une prise de conscience des populations, grâce entre autres au Diagnostic de Performance Energétique.

Dans un second temps, outre les avancées dans le domaine technique et réglementaire, on observera des changements intrinsèques à la manière de vivre, nécessaire pour atteindre un «habitat durable», se matérialisant de deux manières. D'un coté, l'habitat participatif, a toujours proclamé une volonté d'alternative écologique dans le fait de «porter ou de se caractériser par des valeurs écologiques et sociales plus ou moins marquées qui se traduisent dans les choix de construction et de programmation de l'opération.»² Le projet de loi présenté en Conseil des ministres le 26 juin 2013 a rappelé ces valeurs. D'un autre coté, les écoQuartiers sont de plus en plus plébiscités, grâce à une liste d'objectifs en terme d'aménagement écologique, mis en oeuvre très différemment en fonction de leur localisation. On pourra citer le quartier Ginko³, bel exemple d'éco-construction. Les écoQuartiers sont pour l'instant plus facilement identifiables, du fait qu'ils émanent d'initiatives publiques, alors que les logements issus de l'habitat participatif ne sont pas encore répertoriés faute de statut. Les aménagements écologiques afférents sont donc moins connus. Toutefois, le nouveau projet de loi les reconnaissant, on peut espérer la création d'un statut légal rapide.

Une enquête sur l'impact effectif de ces mesures est nécessaire, les gains d'énergie réalisés se révélant faibles au regard de ceux promis à la conception.

¹ Calcul de l'impact environnemental d'un produit ou d'une technologie prenant en compte l'ensemble de son cycle de vie : renouvellement des matières premières, transport des produits, recyclage, ...

² Charte de l'habitat participatif, signée à Grenoble le 24 juin 2011

³ Situé à Bordeaux, le quartier Ginko est un projet d'écoQuartier en plein essor, primé par l'Etat en 2009, qui devrait être mené à terme en 2017.